



Comité d'experts de la transmission reprise d'entreprise

Chefs d'entreprises et repreneurs

Objectifs : guider le chef d'entreprise qui veut céder et le repreneur qui a trouvé sa cible

Dates 2022 :

- 1 février à la CCI
- 1 mars à la CMA
- 5 avril à la CCI
- 3 mai à la CMA
- 7 juin à la CCI
- 5 juillet à la CMA
- 6 septembre à la CCI
- 4 octobre à la CMA
- 8 novembre à la CCI
- 6 décembre à la CMA

Horaires : 14h / 17h – 3 Rdv maximum par Comité

Rdv d'1 heure gratuit et confidentiel avec des experts du droit du chiffre et du patrimoine, pour apporter au cédant ou au repreneur des orientations sur des problématiques de la transmission ou reprise d'entreprise.

Composition du Comité : 1 avocat / 1 expert-comptable / 1 notaire / 1 conseiller CCI et 1 conseiller CMA

Livable : 1 fiche de présentation à remplir par le chef d'entreprise ou le repreneur et envoyée aux membres du Comité une semaine avant le Comité.

